



L'EDITO de Philippe TABARY

Administrateur principal à la Commission européenne

9 mai : Journée de l'Europe

Le 9 mai 1950, Robert Schuman présentait sa proposition relative à une organisation de l'Europe, indispensable au maintien de relations pacifiques.

Cette proposition, connue sous le nom de "déclaration Schuman", est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne.

Aujourd'hui, le 9 mai est devenu un symbole européen (journée de l'Europe) qui, aux côtés du drapeau, de l'hymne, de la devise et de la monnaie unique (l'euro), identifie l'Union européenne en tant qu'entité politique.



Pour célébrer l'événement, la Maison de l'Europe - Centre d'information Europe Direct Grande Thiérache propose des interventions pédagogiques auprès des écoles de Fourmies et d'Hirson, ainsi qu'auprès des collèges et lycées du Nord et de l'Aisne.

TEMPÊTES...

Les semaines que nous venons de traverser, et peut-être aussi celles qui vont suivre, ont montré combien la spéculation internationale a conservé de recours et d'imagination pour jouer à la hausse ou à la baisse contre telle monnaie ou tel pays. Les années 1930 nous avaient déjà montré, après le krach de 1929, les risques cachés de l'économie monétarisée, des places financières et des boursicoteurs en tous genres, surtout ceux de grandes dimensions. Tirant les leçons de ce passé tourmenté, beaucoup d'experts avaient vu dans l'avènement de l'Europe, et plus encore dans la création de sa monnaie unique, un coup d'arrêt définitif à ce genre de spéculation.

« On mesure bien la faiblesse que représente l'absence d'un Fonds Monétaire Européen... »

Mais l'Europe actuelle, on l'oublie trop souvent, est une construction loin d'être achevée, une espèce d'immeuble dont on occuperait chaque étage sitôt construit, sans attendre que le bâtiment soit achevé et à l'abri de tout risque. Il n'en est rien hélas, et on mesure bien en ce moment la faiblesse que représentent, isolément et plus encore dans leur effet cumulé, l'absence d'un Fonds Monétaire Européen, la capacité limitée d'intervention de la Banque Centrale Européenne, le budget très restreint des Vingt-sept (à peine 30% du budget français, pour 6 fois et demi plus d'habitants!).

« On ne fait pas demi-tour quand on est au milieu du gué »

Un constat s'impose à ce stade: ce n'est pas de trop d'internationalisation que souffrent nos pays et nos Bourses, c'est d'une insuffisance de recours matériels et institutionnels pour défendre les acquis et approfondir les avancées déjà réalisées. Ce n'est pourtant pas en reculant qu'on se mettra en sécurité: on ne fait pas demi-tour quand on est au milieu du gué, on va de l'avant et on se donne les moyens de colmater les brèches avant de consolider l'édifice. La morale de notre relative faiblesse actuelle c'est qu'il faut nous donner les outils et les textes pour mieux asseoir la nécessaire force de demain. C'est à cette condition que les soubresauts actuels nous seront finalement utiles: la crise des valeurs ne doit pas faire oublier cette valeur ... de la crise !

L'accès transfrontalier aux soins de santé

CONFERENCE

Au Sémaphore
Espace Rotonde Florentine
F-02500 Buire (Hirson)

Le samedi 29 Mai à 15h00

Le dispositif Transcards : comment fonctionne-t-il et que permet-il ?

Quels sont mes droits pour des soins réalisés de l'autre côté de la frontière ?

Quelles démarches effectuer pour faire valoir ces droits ?

Un nouveau règlement européen est entré en vigueur ce 1^{er} mai : qu'en est-il pour la zone frontalière franco-belge ?

Bénéficierons-nous de nouveaux droits ?

http://ec.europa.eu/france/news/cied-conference-acces-sante_fr.htm



Rien à déclarer ? Pas si sûr... Les frontaliers sont inquiets pour leur statut

L'association des Frontaliers Inquiétés a été fondée en 1998 et depuis, elle défend le statut de frontalier que la Belgique veut supprimer à partir du 1er janvier 2012. Cette association est présidée par Bart Moreau, et possède 450 adhérents.

La mesure prise par la Belgique, de manière unilatérale concerne un millier de travailleurs frontaliers. C'est pourquoi l'association a décidé de porter des recours devant les justices belge et française. Pour comprendre, il faut revenir en 1964, où une convention de prévention de la double imposition (CPDI) a été signée par la France et la Belgique.

Grâce à cette convention, les résidents travaillant dans la zone frontalière belge, ne paient qu'une fois l'impôt sur le revenu en France. Cependant, du côté français, cet impôt ne représente que 20 à 25% du revenu alors que « l'impôt belge, retenu à la source, représente de 34 à 45% du revenu annuel mais avec des cotisations sociales beaucoup moins onéreuses qu'en France.

En contrepartie, « les impôts directs sont plus élevés en France » déclare Bart Moreau. Il existe d'autres différences, « même si on paie nos impôts en Belgique, on n'a pas droit au chômage complet » ajoute-t-il. En ce qui concerne les retraites, « en France, le salarié du secteur privé part à l'âge de 60 ans contre 65 ans en Belgique ».

Cependant harmoniser la législation n'est pas facile, mais avec la mise en place d'une Mission opérationnelle transfrontalière, un bel exemple de coopération est démontré.

Puis-je échanger mes billets et pièces en francs ?



La Banque de France n'échange que cinq billets jusqu'au 17 février 2012 : les billets de 500F, de 200F, de 100F, de 50F, et de 20F. Les échanges par correspondance peuvent être effectués, mais il faut respecter certaines conditions. Les envois dans la limite de 5000F doivent être effectués en recommandé, ou en valeur déclarée lorsqu'ils sont supérieur à 3000F. Le nom et l'adresse du destinataire doivent être clairement indiqués. La contre-valeur en euros est arrondie au multiple de 5 euros inférieur, et elle est renvoyée en billets en euros au destinataire.



MADE IN... THIERACHE

Coup d'œil sur notre action !

- 8 interventions pédagogiques sur l'Europe pour l'Institution Notre Dame de Grâce de Valenciennes ;
- Présentation du projet de création d'un « Club Jeunes Europe » auprès du Collège Savart de Saint-Michel ;
- Séminaire de formation au programme européen « Jeunesse en action », pour de futurs animateurs de jeunes formés par la FRNJC de Picardie (Laon) ;
- Journée d'étude auprès du Parlement européen à Bruxelles, pour le collège Sainte Clotilde de Douai.

A saluer...

Dans le cadre du programme Comenius, des lycéens européens ont passé une semaine en France au lycée Joliot-Curie d'Hirson. Il s'agit d'un pari linguistique mais aussi artistique. En effet, une pièce de théâtre en anglais a été jouée sur le thème de la Révolution française.



Education and Culture

Socrates Comenius

Ce projet Comenius regroupe six établissements européens (français, anglais, allemand, portugais, lituanien, et italien) et s'intitule « Partageons nos voix et construisons un futur commun. » Chaque groupe a choisi un événement de son histoire nationale qui a marqué l'histoire européenne. Ils ont ensuite écrit une petite pièce de théâtre jouée en anglais, et chaque production a été enregistrée sur DVD, puis envoyée à chacun des partenaires afin d'y être étudiée et jouée.

Le proviseur du lycée d'Hirson, Norbert Gosset a qualifié ce projet de véritable « acte européen basé sur l'éducation et la culture ».

Maison de l'Europe de la Grande Thiérache - Centre d'information EUROPE DIRECT

2, rue Saint-Louis F-59610 FOURMIES

T : (33) 03 27 60 50 28 F : (33) 03 27 60 50 30

Courriel : eurothierache1@aliceadsl.fr

Web : de nouvelles infos chaque semaine !!!

www.eurothierache.eu

Responsable de la rédaction : Stéphane LIBERT (I.P.N.S.)

